

2025032114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le vendredi 21 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, KALIAKODAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène à BON Françoise, TISSOT Christian à ROSSETTI-COCHEME Sandrine, GUILBERT Agnès à BRUNIER Thierry, BERLIOZ Pascaline à MIBORD Josiane, NANTET Laetitia à RICHIER Maryse,

Absents : CHANOIR Jessica, HURET Edith, CANET Laurent,

Date de la Convocation : 14 mars 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
 Présents : 19
 Votants : 24

Madame ROSSETTI-COCHEME Sandrine est élue secrétaire de séance.

Objet : Pouvoir aux fins d'enchérir et de déclaration d'identité

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal, qu'une vente aux enchères par adjudication va se tenir au tribunal judiciaire d'Albertville le vendredi 4 avril 2025 à 14h, portant sur les biens immobiliers situés « 22 chemin de la Croix, Grand-Cœur, 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE, cadastré CB n°44 et CB n°45.

Aussi l'acquisition de ce bien par la commune permettra de réfléchir ensuite à un réaménagement de ce quartier.

Par conséquent, pour pouvoir porter enchère, la commune doit faire appel à un Avocat du Barreau d'Albertville.

Monsieur le Maire, propose :

- Mandater et donner pouvoir à Maître Philippe MURAT, Avocat aux Barreau d'Albertville afin de représenter et de porter enchères pour le compte de la commune de Grand-Aigueblanche à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Albertville (SAVOIE) du vendredi 4 avril 2025 à 14 heures, lors de la vente sur adjudication portant sur les biens immobiliers situés « 22 chemin de la Croix, Grand-Cœur, 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE, cadastré CB n°44 et CB n°45
- Les enchères seront portées jusqu'à la somme de trente et en mille euros (31 000 €)
- De régulariser une déclaration d'identité auprès du greffe du Juge de l'Exécution à l'issue de l'audience d'adjudication.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter la présente délibération.

AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 073-200084572-20250321-2025032114-DE

DIT que les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits au budget

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,



André POINTET